

Paris, le 20 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les
Présidents/Gérants des écoles agréées

Copie : Mesdames, Messieurs les
Présidents de Ligues,
Mesdames, Messieurs les Présidents de
Comités Départementaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents
des associations affiliées.

Réf.: 20.0582

Objet : dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19 | **n° 15** | pratique du
parachutisme « handi »

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, au vu des conditions sanitaires et des protocoles mis en place, la
Fédération, après avis défavorable du médecin fédéral national et président
de la commission médicale, **n'autorise pas la pratique du parachutisme**
« Handi » jusqu'à nouvel ordre.

POUR RAPPEL

Le site officiel <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> reste toujours
consultable.

Les "gestes « barrière »" sont toujours et encore plus d'actualité, ne les
oubliez pas :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

La Fédération se tient à votre disposition pour toute information
complémentaire.

Avec l'expression de mes salutations sportives.

David ROTH
Président